

SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 50.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 8 à 10

– Confirmation de la première lecture.

ART. 11, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 84 voix contre 3. Il y a 8 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

*Ont voté non:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

*Se sont abstenus:*

Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 8.*

## **Postulat P2087.11 Nicole Lehner-Gigon/ Bernadette Hänni-Fischer** (étude de la couverture médicale de premier recours dans le canton)<sup>1</sup>

### *Prise en considération*

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). J'en ai fait l'expérience l'hiver passé à la faveur d'une angine carabinière. Trouver rapidement un médecin dans mon district relève du parcours du combattant. Et pourtant, j'ai un médecin de famille! Malheureusement, ce jour-là, il avait déjà trop de patients. J'ai fini par pouvoir être reçue par un médecin de garde mais ces démarches m'ont occupée plus d'une demi-journée. J'ai appris depuis que mon expérience n'était pas isolée parce que l'accès à un médecin de premier recours ou à de petites urgences n'est plus garanti pour les habitants de tout le canton, plus particulièrement ceux des régions périphériques. Les causes de cette pénurie sont décrites dans ce postulat et reconnues par le Conseil d'Etat dans ses réponses à plusieurs interventions parlementaires qui traitaient des mêmes problèmes ces dernières années. Il faut se rendre à l'évidence, le modèle du médecin généraliste de premier recours, dans un cabinet privé équipé d'un appareil de radiologie et d'un laboratoire, ne répond plus du tout aux besoins des patients, ni à ceux des jeunes médecins, qui ont d'autres aspirations pour leur vie professionnelle que leurs aînés et qui ne sont en tout cas pas encouragés à investir par les tarifs pratiqués par Tarmed à l'égard de la médecine généraliste. Du côté des patients, les habitudes changent aussi. Les rythmes de vie actuelle poussent de plus en plus de personnes à ne plus avoir de médecin de premier recours et à se rendre dans un service d'urgence en cas de besoin. Il est donc urgent de réfléchir à d'autres formes d'offre qui assureront la continuité d'une couverture médicale correcte de premier recours et de petites urgences. Je suis reconnaissante au Conseil d'Etat d'avoir examiné ce postulat avec bienveillance et d'y donner suite dans un rapport.

Les membres du groupe national de travail, organisé par l'Office fédéral de la santé publique sur le thème «Nouveau modèle de soins pour la médecine de premier recours» – dont le canton de Fribourg fait partie – ont déjà livré quelques pistes de réflexion décrites dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat P2071.10 des députés feu Moritz Boschung-Vonlanthen et Katharina Thalmann-Bolz. Trois formes d'intervention sont d'ores et déjà discutées et évaluées pour soutenir de jeunes médecins généralistes qui souhaiteraient s'installer en cabinet privé dans des régions périphériques. Les auteurs du postulat qui nous occupe aujourd'hui sont d'avis que des aides qui visent à maintenir des cabinets privés sur le modèle pratiqué ces dernières générations ne sont pas adéquates. Ils souhaitent plutôt que les propositions aillent dans le sens d'une adaptation de l'offre médicale adaptée aux besoins actuels. C'est pourquoi, ils proposaient l'exemple de la permanence médicale développée sur le site de Meyriez-Morat comme modèle possible.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 24 mars 2011, BGC mars p. 734; réponse du Conseil d'Etat le 16 août 2011.

En tout état de cause, ce postulat permettra de réfléchir à des solutions et je vous remercie de l'accepter.

**Bulliard Christine** (*PDC/CVP, SE*). Les députées Nicole Lehner et Bernadette Hänni se soucient dans leur postulat de la couverture médicale de premier recours qui ne va plus être garanti pour tous les habitants du canton. Il y a quatre ans, Markus Bapst et moi-même avons également déposé un postulat sur la médecine de premier recours et le rapport qui nous avait été soumis ne nous avait satisfait que moyennement. Plus tard, Katharina Thalmann-Bolz et feu Moritz Boschung ont incité le Conseil d'Etat à étudier la promotion des cabinets de groupe, postulat qui va dans le même sens que l'intervention des deux députées. Le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat qui nous est soumis et d'y répondre dans le rapport Thalmann/Boschung.

Le groupe démocrate-chrétien partage cet avis. J'aimerais juste rajouter que dans la discussion animée sur la politique de la santé, qui est actuellement en cours, il est primordial d'avancer dans ce dossier et de le suivre.

**Feldmann Christiane** (*PLR/FDP, LA*). Der Freisinnig-demokratischen Fraktion ist die medizinische Grundversorgung auch sehr wichtig.

Die Sorge um den bevorstehenden Hausärztinnen- und Hausärztemangel wurde jedoch in diesem Saal schon einige Male behandelt. Die zuständige Staatsrätin hat auch verschiedene Handlungsfelder aufgezeigt. Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist der Auffassung, dass verschiedene Massnahmen nötig sein werden, um die Versorgung zu gewährleisten. Dies muss aber in enger Zusammenarbeit mit der Ärztinnen- und Ärztesgesellschaft geschehen.

Was wir eindeutig nicht brauchen, ist eine neue Studie. Die Postulantinnen rennen offene Türen ein. So spielt es keine Rolle, ob das Postulat angenommen wird oder nicht. Ein Bericht wurde schon vom Grosse Rat in Auftrag gegeben und die Evaluation der Permanence des Standortes Meyriez des Freiburger Spitals wurde uns von Frau Staatsrätin Demierre auch schon in Aussicht gestellt.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). J'ai un intérêt tout à fait évident dans ce sujet. Quand ce sujet a été discuté au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, on était extrêmement partagé pour savoir si on voulait rejeter ce postulat ou l'accepter parce qu'on estimait que ce papier ne faisait qu'un papier de plus dans ce domaine. Or cela fait bientôt dix ans que je cavale pour vous expliquer qu'en périphérie on a un manque évident de médecins. Je pense que M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement a cerné le problème et qu'elle va certainement nous donner des pistes dans ce domaine.

Ce que je proposerais personnellement, c'est de ne pas faire de la médecine d'Etat avec ces permanences. Il faut bien distinguer la médecine indépendante et la médecine d'Etat. Dans le domaine de la médecine d'Etat, je pense qu'il serait judicieux de développer déjà ce qui existe. Nous avons quand même dans le canton une réticulation du réseau hospitalier fribourgeois. Dans ce domaine, pratiquement dans tous les districts, il existe un noyau médical d'hôpitaux publics. Je pense que

c'est dans ce domaine-là qu'il faudrait développer un petit peu le sujet. Je ne sais pas où a été M<sup>me</sup> Lehner mais je pense que, habitant dans son district, elle aurait pu aussi aller aux urgences de l'hôpital le plus proche. Souvent, c'est le dernier recours possible. Bien sûr, il y a des temps d'attente mais je pense qu'en développant un peu mieux le service des urgences des hôpitaux existants, on arriverait peut-être à trouver une solution pas trop coûteuse.

En ce qui concerne la permanence de Meyriez, c'est une institution qui est tout à fait bonne; je l'ai visitée. C'est une bonne institution mais qui est issue de la fermeture de l'hôpital de Meyriez, il ne faut pas l'oublier! Je pense que le groupe de l'Union démocratique du centre, du bout des lèvres, va accepter ce postulat, qui n'est qu'une goutte de plus dans la mare aux canards!

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Vous verrez que je n'ai pas tout à fait les mêmes idées que mon collègue, M. Zadory. Ce postulat, pour moi, est important parce que, en effet, tout le monde a été confronté de près ou de loin à devoir avoir besoin d'une consultation et de ne pas pouvoir avoir de solution et de finir dans un service d'urgence; et c'est là que je ne suis pas d'accord! En effet, si toutes les personnes qui ont besoin d'une consultation débarquent aux urgences, cela encombre les urgences et les services d'urgence ne sont pas faits pour des consultations. Il est donc important qu'une organisation soit créée, qui permette aux médecins de pouvoir avoir aussi des permanences dans une structure, que ce ne soit pas tous les cabinets qui doivent faire ça à tour de rôle, et qui puisse aussi soulager des urgences.

Donc, il est important de faire cette étude et notre groupe soutient à l'unanimité ce postulat.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). In Meyriez im Seebezirk haben wir nicht mehr das regionale Spital von früher: Keine Geburtenabteilung, keine Gynäkologie, keine Chirurgie mehr. Dafür haben wir mit einer grossen Geriatrie-Abteilung, einigen Akutbetten und einigen Palliativbetten eine kantonale Aufgabe übernommen.

Wir haben aber auch die Permanence, welche die regionalen Bedürfnisse deckt. Das Personal aller dieser Bereiche arbeitet idealerweise zusammen, Synergien werden genutzt. Die Permanence ist bei der Bevölkerung sehr beliebt, es ist davon auszugehen, dass eine Einrichtung wie die Permanence in Meyriez immer wichtiger wird, je mehr Hausärztinnen und Hausärzte wegen Pensionierung oder wegen Mangel an jungen Ärztinnen und Ärzten, für die die Eröffnung einer eigenen Praxis kaum mehr attraktiv erscheint, wegfallen. Alleine in Murten werden in nächster Zeit zwei Hausärzte wegfallen, zwei Kinderärzte praktizieren nicht mehr oder nur noch während ganz kurzer Zeit.

La permanence offre 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 la présence d'un médecin et d'assistants pour les urgences mais aussi pour une médecine généraliste. Cette permanence est là pour la population de la région aussi les samedis et les dimanches. Ce modèle se révèle très attractif pour les professionnels de la médecine et dans les soins. Il faut relever que pour des médecins

assistants, cette participation au service est extrêmement intéressante pour se plonger dans tous les aspects de leur profession. Elle est attractive pour les jeunes médecins qui souhaitent concilier vie professionnelle et vie familiale dans une profession qui se féminise. Le médecin de premier recours est un des éléments essentiels de la prise en charge sanitaire des Fribourgeois et des Fribourgeoises. Cette permanence de Meyriez peut satisfaire à cette demande.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'évaluer les différentes possibilités, des solutions efficaces et surtout aussi des solutions de combinaisons entre des structures privées et des structures publiques.

Je vous remercie d'accepter ce postulat à l'instar du Conseil d'Etat.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le Conseil d'Etat partage les préoccupations exprimées par les députées Nicole Lehner et Bernardette Hänni, qui se joignent aux préoccupations qu'avaient déjà exprimées M<sup>me</sup> Bulliard, M. Bapst, M. Boschung et M<sup>me</sup> Thalmann-Bolz.

Nous sommes actuellement en train de travailler sur le rapport pour répondre au postulat de M. Boschung et de M<sup>me</sup> Thalmann. Nous devons effectivement créer des conditions cadres qui invitent les médecins généralistes à venir s'installer dans le canton de Fribourg. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que les jeunes médecins, effectivement, ne souhaitent pas venir dans les périphéries et préfèrent très souvent l'activité hospitalière, qui leur permet de concilier vie professionnelle et vie familiale. Effectivement, je pense que le modèle d'un médecin seul dans son cabinet est certainement un modèle qui sera difficile pour ces prochaines années. On est plutôt sur des modèles de cabinet de groupe où plusieurs médecins s'installent pour pouvoir répondre à la demande de la population. Ça peut aussi être plusieurs médecins de différentes spécialisations.

Nous devons également donner envie aux étudiants en médecine de choisir cette profession de généraliste et de revenir dans le canton de Fribourg. Pour ceci, nous avons déjà mis en place deux mesures, d'une part, c'est la création de la troisième année de médecine qui est extrêmement importante puisqu'il y a tout un enseignement auprès du lit des malades qui se fait dans nos hôpitaux; cela permet là déjà de présenter nos hôpitaux du canton à ces étudiants. D'autre part, il y a également les assistanats en cabinet. Depuis cette année, nous avons quatre places pour des jeunes médecins assistants qui vont se former auprès de médecins de premier recours. C'est une mesure qui sera encore développée parce qu'il y a un très vif succès. On a vraiment un intérêt. Là, c'est vraiment une façon de rendre très attractive cette profession de généraliste.

Nous sommes de même en train de travailler sur d'autres projets. Nous sommes à bout touchant avec le projet d'urgences pré-hospitalières qui va être mis très prochainement en consultation. Là, c'est la consultation d'un SMUR cantonal avec aussi un tri par téléphone qui permettra d'alléger la charge des services de garde pour les médecins de premier recours; c'est aussi un élément important. Nos médecins de premier recours sont surchargés par ces services de garde.

Nous sommes également à bout touchant avec un projet en collaboration avec la Société de médecine du canton de Fribourg pour créer des services de garde de médecins de premier recours dans nos hôpitaux. Là, j'espère qu'on pourra finaliser prochainement un projet, certainement à l'Hôpital cantonal et à Riaz.

Nous sommes également en train de finaliser des réflexions sur des incitations financières ou des garanties. Il faut que quelques variantes financières soient étudiées dans ce domaine-là. Ensuite, par la reprise des services de garde la nuit et le week-end dans maintenant presque tous les districts, nous avons déjà allégé, là-aussi, la charge des médecins de garde.

Enfin, la Direction est prête à soutenir des tarifs différenciés. Je vous rappelle que pour la valeur du point Tarmed, ce sont les prestataires avec les assureurs qui fixent les tarifs de Tarmed. Une des pistes qui devrait être analysée est certainement un tarif revalorisant cette profession de médecin généraliste mais là le dossier est dans les mains des professionnels.

Concernant la permanence de Meyriez, effectivement, elle a un énorme succès. L'évaluation est en phase finale. Nous allons regarder maintenant dans quelle mesure ce modèle de Meyriez peut être implanté dans d'autres districts. La réponse est-elle le projet que nous avons avec la Société de médecine dans certains hôpitaux ou est-ce un autre modèle encore? Là, nous vous présenterons le rapport à ces postulats dans le début de l'année 2012. A ce moment-là, dans le cadre du plénum, nous aurons l'occasion de vous présenter les réflexions qui ont été faites.

J'aimerais juste terminer en vous disant que 50% des personnes qui s'adressent à nos services d'urgence n'ont pas de médecin de premier recours. C'est pour nous un constat qui est pris en compte dans toutes les pistes sur lesquelles nous travaillons actuellement. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 68 voix contre 6. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B

(LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 6.*

*Se sont abstenus:*

Feldmann (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

### **Motion M1112.10 Nicolas Rime (promotion de la mobilité combinée)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Rime Nicolas** (PS/SP, GR). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse. Les changements en cours vont dans la bonne direction pour promouvoir les différentes sortes de mobilité: vélo, train, voiture privée, bus, auto-partage, etc.

Le récent changement à la tête des TPF est également réjouissant et semble également accélérer ces changements. Toutefois, ceux-ci sont trop souvent confrontés à des obstacles administratifs divers ou des visions de rentabilité à court terme. Le récent «Prix du pneu crevé» décerné aux TPF n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. Le tribunal a donné tort aux TPF qui avait verbalisé un passager ayant pris son vélo à bord d'un bus sans s'acquitter de la taxe due pour le vélo car cela était techniquement impossible sur son trajet. La mise à disposition d'une place de parc pour l'auto-partage à proximité de la gare de Bulle prend près d'une année et ceci à deux reprises alors que des places en grand nombre existent à cet endroit. Les TPF refusent de mettre des porte-vélos à l'arrière de leurs bus sur les lignes touristiques comme sur les cars postaux sous prétexte que les publicités ne seront plus visibles! Si ces exemples ne sont que des détails sur l'ensemble des changements en cours, ils montrent clairement qu'une grande confusion règne pour promouvoir la mobilité combinée. Le Conseil d'Etat prétend que tous les instruments sont déjà à sa disposition pour mener une politique active dans ce domaine. Eh bien, c'est précisément parce qu'il ne les utilise pas que cette motion a été déposée!

Avec ces considérations, je vous invite à soutenir ma motion.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt la motion de notre collègue, Nicolas Rime, qui souhaite modifier la loi sur les transports dans le but de promouvoir la mobilité combinée.

Notre parti est sensible au développement d'une complémentarité entre la mobilité douce et les transports publics. Cette combinaison, touchant essentiellement les pendulaires, doit faire l'objet de mesures concrètes qui rendront possible l'usage simultané du vélo et des transports publics. Parmi ces mesures, on trouve la détermination et la création d'endroits où peuvent être disposés les vélos ou encore la planification et la mise en place des emplacements d'installations de P+R. La mobilité combinée que le motionnaire souhaite ancrer dans la loi est déjà traitée dans le plan cantonal des transports. Même s'il est vrai que tout reste à faire, nous ne voyons pas l'intérêt d'intervenir dans la loi sur les transports pour régler une question dont le Conseil d'Etat s'est déjà saisi et dont les contours ont déjà été dessinés dans un plan cantonal dont la responsabilité de mise en oeuvre incombe au gouvernement. Laissons donc les acteurs de ce dossier exécuter les mesures décidées plutôt que de charger la loi d'un ajout qui n'amènera pas d'eau au moulin de la mobilité. Nous souhaitons que la mobilité combinée, autant pour les véhicules motorisés que pour les vélos, puisse réellement se développer dans notre canton. Pour ce faire, nous espérons que le Conseil d'Etat suivra rigoureusement les mesures consignées dans le plan cantonal des transports. Nous estimons que la motion proposée n'aura aucun effet dopant pour la mobilité combinée et que les bases légales actuelles permettent déjà la conduite d'une politique active dans ce domaine.

Fort de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien rejettera cette motion et vous invite à en faire de même.

**Morand Jacques** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de la motion Rime mais son contenu nous laisse comme une impression de déjà vu. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se réfère aux questions posées en 2010 par le motionnaire et aux réponses y relatives. Sans chercher à être long, les réponses du Conseil d'Etat à cette motion sont claires. La définition de la promotion de la mobilité combinée est clairement citée et les mesures pour l'atteindre sont en cours.

De ce fait, tout comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical refusera cette motion.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Die vorliegende Motion rennt zum Teil offene Türen ein. Andererseits verlangt sie vom Staat, Aufträge zu erteilen, welche nach unserer Ansicht Aufgabe der Verkehrsunternehmen sind und von diesen im Interesse ihrer Kundenschaft auch wahrgenommen werden.

Ausserdem werden solche Interessen auch durch Gemeinden wahrgenommen. Wenn ich zum Beispiel an die Gemeinde Kerzers denke, befinden sich Parkplätze und Veloparkplätze auf ihrem Gebiet.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei denkt, dass aus diesen Gründen keine Gesetzesänderung nötig ist und wir lehnen deshalb die Motion ab.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt et a dé-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 15 décembre 2010, BGC décembre p. 2397; réponse du Conseil d'Etat le 15 mai 2011.